

QUATRIÈME PARTIE

Les configurations parentales dans leur diversité

Conséquences des ruptures familiales sur le départ des enfants

Catherine VILLENEUVE-GOKALP

Au moment où les premières générations d'enfants qui ont connu les nouvelles conceptions du couple et de la famille parviennent à l'âge adulte, la question se pose de savoir si les enfants dont les parents se sont séparés abordent leur propre histoire familiale différemment des enfants élevés par leurs deux parents restés unis. Les conséquences d'une séparation ont fait l'objet de nombreuses études anglo-saxonnes. Celles-ci concluent à une plus grande précocité du franchissement des étapes familiales par les enfants de divorcés : du départ de chez les parents (Cherlin *et al.*, 1995 ; Kiernan, 1992) ; de la première union (Kiernan et Hobcraft, 1997 ; Thornton, 1991 ; Van Hoorn et Arie de Graaf, 1991) ; de la naissance du premier enfant (McLanahan, Bumpass, 1988). Les études sur les enfants orphelins de père ou de mère sont plus rares, sans doute parce qu'aujourd'hui ils sont moins nombreux que les enfants de divorcés, et que, contrairement à eux, ils tendent à diminuer. Ces études ne présentent pas toujours des conclusions identiques, mais elles indiquent que les comportements démographiques des orphelins devenus adultes sont proches de ceux des enfants de parents unis, voire plus tardifs (Lapierre-Adamcyk *et al.*, 1995 ; Kiernan, 1992 ; McLanahan, Bumpass, 1988.)

En France, les conséquences d'une séparation ou d'un décès sur les modalités d'entrée dans l'âge adulte n'ont pas encore fait l'objet d'études spécifiques. Pourtant si seulement un jeune sur sept né entre 1945 et 1965 ne vivait pas avec ses deux parents à 16 ans, presque un sur cinq né à la fin des années soixante, et un sur quatre né à la fin des années soixante-dix était dans ce cas (Villeneuve-Gokalp, 1999). L'objectif de cette étude est de vérifier si l'âge au départ du foyer parental est également plus jeune en France pour les enfants de divorcés que pour les enfants de parents unis et comment se situent les enfants ayant un parent décédé. On se demandera si « l'absence » d'un parent induit nécessairement un comportement différent des enfants et si une émancipation plus jeune de la famille d'origine relève des raisons de cette absence, du fait de vivre avec un seul parent ou de biographies familiales différentes après une séparation et après un décès.

I. – Quatre grandes enquêtes nationales mobilisées

Quatre grandes enquêtes nationales représentatives de la population française ont été utilisées pour répondre à ces questions : « Étude de l'Histoire Familiale » (désignée par la suite par les initiales EHF) ; les enquêtes « Jeunes » (EJ) de 1992 et « Jeunes et Carrières » (EJC) de 1997, réalisées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) auprès des moins de trente ans ; l'enquête « Situations familiales et emploi » (ESFE), réalisée en 1994 auprès des 20-49 ans par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en collaboration avec l'Insee.

Pour EHF, l'échantillon d'enfants a été constitué principalement à partir de l'échantillon de femmes. Tous les enfants des femmes résidant avec leur mère à 18 ans ou partis entre 16 et 18 ans sans que ce départ coïncide avec une séparation parentale, ont été retenus. Si les parents n'étaient pas séparés et si le père n'était ni inconnu ni décédé, ces enfants vivaient donc avec leurs deux parents. Pour que les orphelins de mère et les enfants vivant chez leur père après une séparation parentale soient représentés, on a sélectionné, dans l'échantillon des hommes, les enfants résidant avec leur père à 18 ans et les enfants partis de chez lui entre 16 et 18 ans et dont la mère n'était pas présente dans le ménage. Les enfants partis avant leur seizième anniversaire ont été exclus de l'échantillon afin d'éviter de confondre l'accès à l'indépendance résidentielle avec des départs liés à d'autres causes, la séparation des

Méthodes

Les âges médians et représentations graphiques représentant les pourcentages cumulés à chaque âge d'hommes et de femmes partis de chez leurs parents ont été établis à partir de tables de survie.

Les effets de la séparation parentale sur le départ des enfants, « toutes choses égales par ailleurs », ont été estimés, séparément pour les hommes et pour les femmes, par des modèles de Cox, après avoir vérifié que les risques étaient proportionnels. Outre la variable « relations des parents à 18 ans » commune aux quatre enquêtes, les autres variables exogènes disponibles et susceptibles d'augmenter ou de diminuer le passage d'un état à un autre sont dans EJ et EJC : l'âge de fin d'études du jeune ; le rang de naissance de l'enfant ; le niveau d'études du parent le plus diplômé, la taille de la commune de départ. Dans ESFE, on connaît : l'âge de fin d'études ; la catégorie socioprofessionnelle du père ; l'importance accordée à la religion dans la vie quotidienne vers l'âge de dix-huit ans. Dans cette enquête, vingt-huit générations étaient représentées, *l'effet générations* a été grossièrement contrôlé en constituant deux groupes : les générations 1945-1958 et 1959-1972. Dans EHF, les caractéristiques connues de l'enfant sont moins nombreuses, en particulier son âge de fin d'études est inconnu ; mais l'importance des effectifs permet de distinguer les familles monoparentales des familles recomposées, les enfants vivant avec leur père des enfants avec leur mère.

parents en particulier, mais aussi un séjour en internat, chez d'autres personnes de la famille ou un placement de l'enfant.

Afin d'observer un nombre suffisant de départs à chaque âge, on s'est intéressé uniquement aux personnes ayant au moins 22 ans à la date de l'enquête (âge atteint dans l'année). EJ comprend un sous-échantillon de 6082 jeunes de 22-29 ans (générations 1963-1970); EJC : 5 846 jeunes de 22-29 ans (générations 1968-1975); ESFE : 4437 personnes de 22-49 ans (générations 1945-1972); EHF 205 641 personnes de 22 à 54 ans, nées entre 1945 et février 1977. Dans EHF, on n'a pas retenu les enfants nés avant 1945 afin de limiter les informations erronées recueillies auprès de parents âgés. La génération 1945 est la plus ancienne observée à la fois dans ESFE et EHF.

II. – Définitions

1) Une même définition de la situation familiale des enfants dans les quatre enquêtes

La variable « relations des parents à 18 ans » comprend trois items : parents unis, parents séparés, un parent décédé⁽¹⁾. Elle s'applique aux relations des parents au moment du départ pour les enfants partis à 16 ou 17 ans. Les enfants dont les parents vivaient ensemble à 18 ans sont considérés comme des enfants « de parents unis », même s'ils se sont séparés par la suite ou si l'un d'eux est décédé. Si l'un des parents est décédé après la séparation, on retient la séparation comme événement perturbateur. On désigne indifféremment par « enfants de divorcés » ou « enfants de parents séparés » tous les individus dont les parents ne vivent pas ensemble pour une autre raison que le décès de l'un d'eux, sauf dans la dernière partie de l'article où on distinguera les enfants qui n'ont jamais vécu avec leur père.

2) Différentes définitions du départ

Dans EHF, les personnes interrogées ont indiqué l'âge au départ de chacun de leurs enfants⁽²⁾, tandis que dans les trois autres enquêtes, elles ont déclaré l'âge auquel elles-mêmes sont parties de chez leurs parents. Il en résulte que, pour une même génération, l'âge au départ est plus élevé dans EHF (déclaration des parents) que dans les trois autres enquêtes (déclaration des enfants). On explique cette différence par le fait que les enfants se voient indépendants avant leurs parents. Une enquête réalisée auprès de plusieurs personnes de générations différentes d'une même famille a déjà montré que les divergences entre parents et enfants étaient courantes, les jeunes s'attribuant

⁽¹⁾ Les enfants ayant leurs deux parents décédés à 18 ans ne sont pas représentés.

⁽²⁾ Les personnes interrogées ont également indiqué leur âge au départ de chez leurs parents, mais on ne sait pas si leurs parents vivaient ensemble ou étaient séparés.

une plus grande autonomie que celle que leur prêtent leurs parents (C. Attias-Donfut et M. Segalen, 1998). EHF ne permet pas d'observer ces divergences au sein d'une même famille, mais une comparaison de la déclaration des parents de l'âge au départ de leurs enfants nés entre 1965 et 1974 avec la déclaration des enquêtés, nés les mêmes années, pour leur propre départ montre un écart de un an.

Dans les enquêtes EJ et EJC, on dispose de deux définitions du départ. Les jeunes devaient remplir un calendrier portant sur les principaux événements professionnels, familiaux et résidentiels survenus depuis l'âge de 16 ans. Quatre réponses étaient proposées pour indiquer le mode de logement le plus longtemps occupé chaque année : logement des parents ou beaux-parents, internat ou caserne, logement payé ou mis à disposition par la famille, logement payé par le jeune lui-même ou son conjoint ou mis à disposition par son employeur. Quelques questions sur le premier départ complétaient le calendrier. À partir de ces données, on a construit deux définitions du départ. La première correspond à la décohabitation définie comme l'installation dans un autre logement que celui des parents, pour une durée minimale de six mois, et qui ne soit ni une caserne ni un internat. Ce logement permet au jeune de vivre de manière autonome, il peut être à sa charge financière mais il peut aussi appartenir à ses parents ou être payé par leurs soins. La deuxième définition est celle de l'indépendance résidentielle qui correspond à l'installation dans un logement payé par le jeune lui-même, son conjoint ou son employeur. Elle survient un an après la décohabitation (différence des âges médians) dans EJ et deux ans après dans EJC (Villeneuve-Gokalp, 2000). Les risques de départ associés aux relations des parents et aux autres caractéristiques individuelles diffèrent peu avec la définition du départ⁽³⁾. Une présentation des résultats pour les deux définitions aurait été redondante, aussi présente-t-on seulement ceux qui portent sur l'indépendance résidentielle. Cette définition a été retenue en raison de la proximité des âges qui la caractérisent avec ceux qui ont été déclarés par les parents dans EHF. Cette concordance confirme l'idée que les parents considèrent que leurs enfants sont partis seulement lorsque ceux-ci assument eux-mêmes la charge financière de leur logement.

Enfin, dans ESFE, l'âge au départ demandé était celui des personnes interrogées. La question appelait plus une réponse sur la décohabitation que sur l'indépendance (*À quel âge êtes-vous parti pour la première fois de chez vos parents ?*). Il en résulte que, pour les mêmes générations, l'âge au départ dans ESFE est plus jeune que dans les trois autres enquêtes et qu'il est aussi plus stable. En effet, une étude des âges au départ dans EJ et EJC a montré que l'âge à la décohabitation est resté stable pour les générations 1963 à 1975 tandis que l'indépendance résidentielle a été retardée d'un an pour les hommes et d'une demi-année pour les femmes (Villeneuve-Gokalp, 2000).

⁽³⁾ Dans EJ et EJC, un même modèle de Cox appliqué à chacune de ces définitions, décohabitation et indépendance, montre que les risques de départ associés à chaque caractéristique diffèrent peu avec la définition du départ, sauf pour la variable « Études en cours/études terminées » (cf. *infra*).

III. — Départs plus jeunes des enfants de parents séparés

Dans les quatre enquêtes et quelles que soient les relations des parents, les filles partent toujours plus jeunes que les garçons. En outre, avec l'élévation de l'âge au départ, l'écart d'âge entre les hommes et les femmes tend à s'amplifier. Entre les générations 1945-1957 et 1968-1977, l'accès à l'indépendance résidentielle a été retardé de deux ans pour les hommes et d'un an et demi pour les femmes. L'âge médian au départ est passé de 22,5 ans pour les hommes nés après la guerre à 24,5 ans pour les hommes nés en 1968 ou après, et pour les femmes de 21 ans à 22,6 ans (EHF).

Les enfants de parents séparés décohabitent (ESFE) et accèdent à l'indépendance résidentielle (EHF, EJ et EJC) les premiers et les enfants de parents unis, les derniers. Pour les générations nées depuis la fin des années 1950, la différence des âges médians est toujours supérieure à un an⁽⁴⁾. Les orphelins d'un parent partent plus tôt que les enfants de parents unis mais plus tard que les enfants de parents séparés, sauf dans EJC où ils sont encore plus précoces. Mais ce résultat est peu crédible dans la mesure où il ne se retrouve dans aucune des trois autres enquêtes, y compris dans les générations les plus récentes de EHF (figures 1 à 4, tableaux 1 et 2).

Les tableaux 3 pour EJ, 4 pour EJC, 5 pour ESFE, 6 pour EHF présentent les risques instantanés de départ pour chaque enquête et pour chaque sexe selon deux modèles à risques proportionnels. Le modèle A ne comprend que la variable « relations des parents à 18 ans » afin de dégager l'effet brut de cette variable. Les modèles B incluent les autres caractéristiques individuelles.

Une comparaison des modèles A et B indique que les différences entre enfants de divorcés, d'un parent décédé et de parents unis sont peu modifiées quand les autres variables sont contrôlées, sauf dans EJC où les risques de départ des orphelins s'atténuent.

Toutes choses égales par ailleurs, si les parents sont séparés, les risques de départ sont augmentés de 25 à 36 % pour les hommes et de 21 à 44 % pour les femmes⁽⁵⁾. En revanche, le décès d'un parent ne modifie pas de manière significative les probabilités de départ, sauf dans EJC.

L'activité professionnelle et la situation économique des jeunes déterminent plus l'accès à l'indépendance résidentielle que la situation familiale à la fin de l'adolescence. En donnant accès à l'emploi, la fin des études multiplie

⁽⁴⁾ Des tests effectués pour chaque sexe et pour chaque enquête indiquent que les différences entre enfants de parents séparés et enfants de parents unis sont toutes significatives au seuil de 1 %.

⁽⁵⁾ La séparation des parents n'est pas nécessairement la cause d'un départ précoce. Ces deux événements peuvent avoir une cause commune (effet de sélection). Pour savoir ce qu'il en est, il faudrait préalablement déterminer l'ensemble des variables explicatives de la séparation puis mesurer les effets de la séparation sur le départ en contrôlant par ces variables. Mais, les enquêtes étudiées ne se prêtent pas à une telle démarche. En effet, nous ne disposons pas de données susceptibles d'expliquer la séparation autres que celles que nous avons introduites dans les modèles de Cox pour estimer les risques de départ.

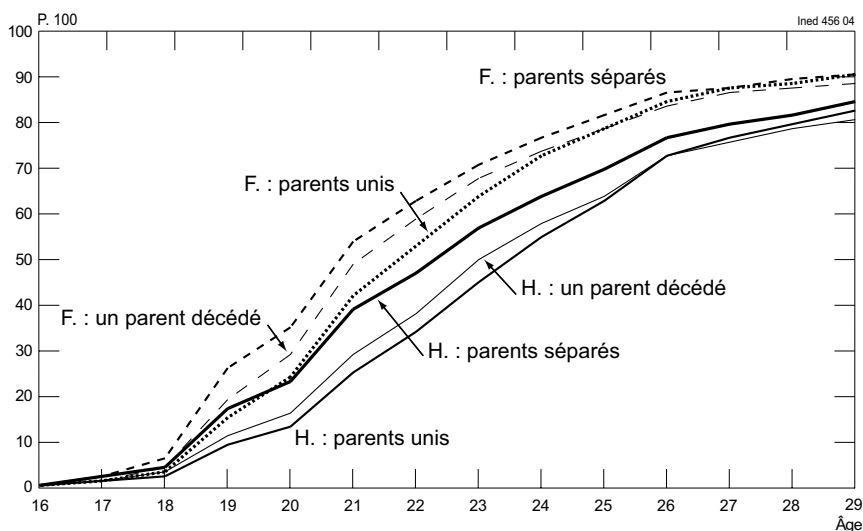


Figure 1. – Âge au départ des hommes et des femmes dans EHF

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

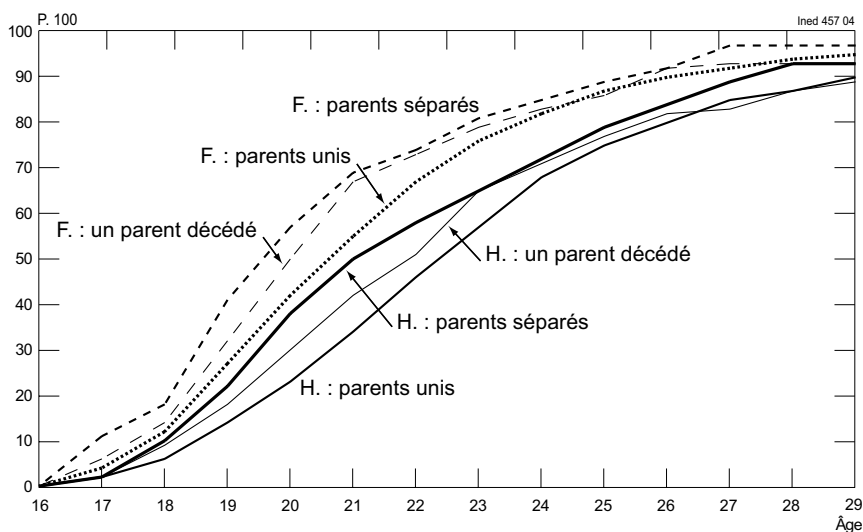


Figure 2. – Âge au départ des hommes et des femmes dans ESFE

Source : Ined, Enquête sur les situations familiales et l'emploi (ESFE), 1994.

les possibilités d'indépendance par deux et demi ou trois pour les hommes et par trois ou quatre pour les femmes (EJ et EJC). Elle est beaucoup moins déterminante pour la décohabitation qui peut être réalisée pendant les études avec l'aide financière des parents. En effet, dans ESFE, le risque de décohabiter

IV. 11. – CONSÉQUENCES DES RUPTURES FAMILIALES SUR LE DÉPART DES ENFANTS

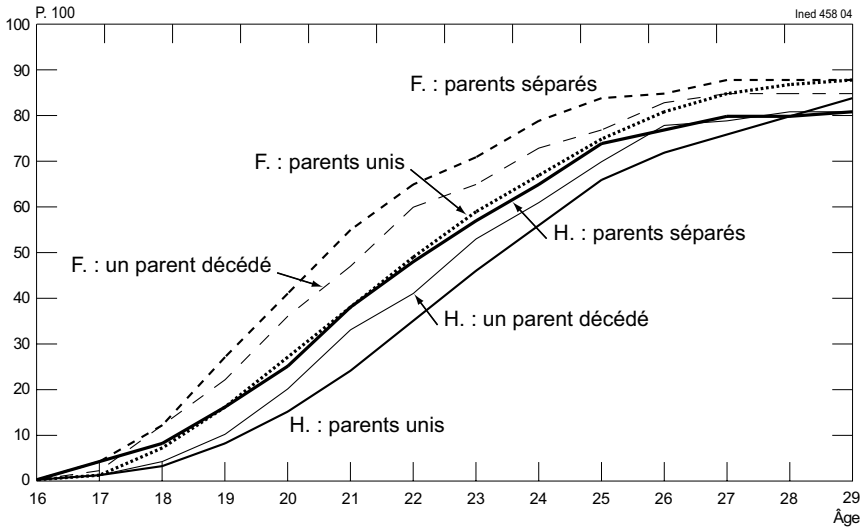


Figure 3. – Âge au départ des hommes et des femmes dans EJ

Source : Insee, Enquête jeunes (EJ), 1992.

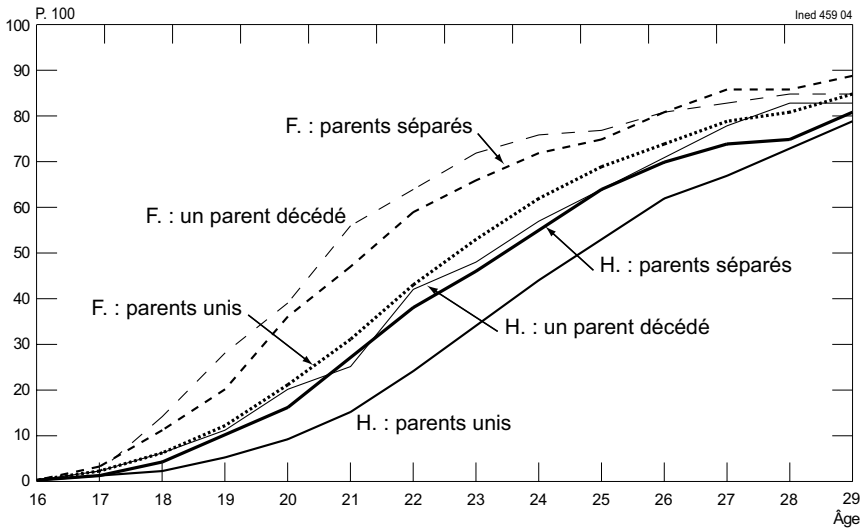


Figure 4. – Âge au départ des hommes et des femmes dans EJC

Source : Insee, Enquête jeunes et carrières (EJC), 1997.

n'est pas modifié par la fin des études pour les hommes et ne s'accroît que d'un tiers pour les femmes. Ces observations ont été confirmées en appliquant ces mêmes modèles à la décohabitation dans EJ et EJC (résultats non reproduits dans cet article, cf. note 3).

TABLEAU 1. – ÂGES MÉDIANS AU DÉPART,
SELON LES RELATIONS DES PARENTS À 18 ANS⁽¹⁾ DANS EHF

	Hommes				Femmes			
	Ensemble	Parents			Ensemble	Parents		
		Unis	Séparés	Un décédé		Unis	Séparés	Un décédé
Ensemble 1945-1977	23,3	23,6	22,3	23,0	21,5	21,7	20,8	21,1
Génération 1945-1957	22,5	22,6	21,9	22,5	21,0	21,0	20,6	20,8
Génération 1958-1967	23,1	23,4	21,7	22,9	21,1	21,3	20,4	20,9
Génération 1968-1977	24,5	24,8	23,0	24,4	22,6	22,9	21,2	22,3

(¹) : ou au départ si celui-ci a eu lieu à 16 ou 17 ans.

TABLEAU 2. – ÂGES MÉDIANS AU DÉPART,
SELON LES RELATIONS DES PARENTS À 18 ANS⁽¹⁾ DANS ESFE, EJ ET EJC

	Hommes				Femmes			
	Ensemble	Parents			Ensemble	Parents		
		Unis	Séparés	Un décédé		Unis	Séparés	Un décédé
ESFE :								
Génération 1945-1972	22,6	22,4	21,0	21,9	20,4	20,6	19,3	20,0
Génération 1945-1958	21,9	22,0	21,2	21,9	20,4	20,5	19,6	20,0
Génération 1959-1972	22,3	22,9	20,9	21,9	20,5	20,7	19,6	20,0
EJ : générations 1963-1970 indépendance résidentielle	23,2	23,3	22,2	22,7	21,9	22,1	20,6	21,2
EJC : générations 1968-1975 indépendance résidentielle	24,4	24,6	23,4	23,2	22,4	22,7	21,2	20,6

(¹) ou au départ si celui-ci a eu lieu à 16 ou 17 ans.

Champ : ensemble des personnes résidant avec au moins un parent à 16 ans.

Sources : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999. Ined, Enquête sur les situations familiales et l'emploi (ESFE), 1994. Insee, Enquête jeunes (EJ), 1992. Insee, Enquête jeunes et carrières (EJC), 1997.

Résider loin des centres universitaires et des lieux d'emploi constitue une forte motivation au départ, tandis que les loyers élevés dans les grandes villes dissuadent ceux qui peuvent y vivre sans être contraints de quitter leurs parents. Les probabilités de départ sont multipliées par deux pour les hommes et sont supérieures d'un tiers pour les femmes dont les parents ne résident ni dans l'agglomération parisienne ni dans une autre grande agglomération (EJ et EJC).

Le milieu d'origine est beaucoup moins déterminant que l'activité et les contraintes économiques. Les enfants des parents les plus diplômés les quittent un peu plus jeunes (EJ et EJC), mais l'origine sociale approchée par la catégorie socioprofessionnelle (ESFE et EHF) ne génère pas de différence significative entre les filles, et peu de différences entre les garçons, sauf pour les fils d'agriculteurs qui restent plus longtemps chez leurs parents, le plus souvent pour des raisons professionnelles.

IV. 11. – CONSÉQUENCES DES RUPTURES FAMILIALES SUR LE DÉPART DES ENFANTS

TABLEAU 4. – ANALYSE SEMI-PARAMÉTRIQUE DE L'INDÉPENDANCE RÉSIDENTIELLE DANS EJC

	Hommes		Femmes	
	Modèle A	Modèle B	Modèle A	Modèle B
Relations des parents à 18 ans				
Séparés	1,36***	1,36***	1,38***	1,44***
Un parent décédé	1,46***	1,24*	1,53***	1,34***
Unis	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Études				
Terminées		2,54***		3,08***
En cours		Réf.		Réf.
Rang de l'enfant				
Enfant unique		0,82		0,89
Aîné		0,95		1,01
Intermédiaire		Réf.		Réf.
Dernier		0,84		1,11
Résidence des parents				
Agglomération parisienne		0,45***		0,59***
Autre aggl. > 200000 hab.		0,55***		0,62***
De 20000 à 200000 hab.		Réf.		Réf.
De 5 000 à 20000 hab.		0,89		1,06
Moins de 5 000 hab.		0,88		1,11
Niveau d'études des parents				
Aucun, CEP		1,27***		1,07
Secondaire court		Réf.		Réf.
Secondaire long		1,35**		1,21*
Supérieur au bac		1,29**		1,06
-2 log vraisemblance	21994	21675	30799	30138
% censored	46,5	46,7	32,7	32,7

* : p<0,05; ** p<0,01; *** : p<0,001.

TABLEAU 3. – ANALYSE SEMI-PARAMÉTRIQUE DE L'INDÉPENDANCE RÉSIDENTIELLE DANS EJ

	Hommes		Femmes	
	Modèle A	Modèle B	Modèle A	Modèle B
Relations des parents à 18 ans				
Séparés	1,30**	1,32**	1,38***	1,35***
Un parent décédé	1,17	1,12	1,17	1,05
Unis	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Études				
Terminées		3,15***		3,92***
En cours		Réf.		Réf.
Rang de l'enfant				
Enfant unique		0,88		0,95
Aîné		0,93		0,99
Intermédiaire		Réf.		Réf.
Dernier		0,95		0,94
Résidence des parents				
Agglomération parisienne		0,59***		0,69***
Autre aggl. > 200000 hab.		0,70***		0,73***
De 20000 à 200000 hab.		Réf.		Réf.
De 5 000 à 20000 hab.		1,01		1,00
Moins de 5 000 hab.		1,06		1,11
Niveau d'études des parents				
Aucun, CEP		0,95		1,09
Secondaire court		Réf.		Réf.
Secondaire long		1,07		1,08
Supérieur au bac		1,31**		1,17*
-2 log vraisemblance	26989	26634	34773	34049
% censored	36,9	9,90	27,2	27,2

* : p<0,05; ** p<0,01; *** : p<0,001.

TABLEAU 5. – ANALYSE SEMI-PARAMÉTRIQUE
DU DÉPART DE CHEZ LES PARENTS DANS ESFE

	Hommes		Femmes	
	Modèle A	Modèle B	Modèle A	Modèle B
Relations des parents à 18 ans				
Séparés	1,25**	1,25**	1,23***	1,21**
Un parent décédé	0,97	0,95	1,00	0,94
Unis	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Études				
Terminées		1,05		1,34***
En cours		Réf.		Réf.
Génération				
1945-1958		Réf.		Réf.
1959-1972		0,85**		0,98
Importance de la religion à 18 ans				
Importante (assez)		0,93		0,83***
Sans importance (peu)		Réf.		Réf.
CS du père				
Agriculteur		0,70**		1,04
Indépendant non agricole		1,07		1,08
Cadre ou profession intellectuelle supérieure		1,16		1,08
Profession intermédiaire		Réf.		Réf.
Employé		0,94		0,99
Ouvrier qualifié		1,00		1,04
Ouvrier non qualifié		0,88		1,09
-2 log vraisemblance	20148	20117	36484	36422
% censored	14,0	14,0	5,0	5,0
* : p<0,05; ** p<0,01; *** : p<0,001.				

TABLEAU 6. – ANALYSE SEMI-PARAMÉTRIQUE
DU DÉPART DE CHEZ LES PARENTS DANS EHF

	Hommes		Femmes	
	Modèle A	Modèle B	Modèle A	Modèle B
Relations des parents à 18 ans				
Séparés	1,22***	1,26***	1,18***	1,24***
Un parent décédé	1,02	1,01	1,05*	1,04
Unis	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Année de naissance de l'enfant				
1945-1957		1,60***		1,46***
1958-1967		1,34***		1,34***
1968-1977		Réf.		Réf.
Rang de l'enfant				
Enfant unique		0,82***		0,75***
Aîné		0,99		0,96*
Intermédiaire		Réf.		Réf.
Dernier		0,88***		0,84***
Groupe social du parent cohabitant				
Agriculteur		0,75***		0,98
Indépendant non agricole		0,94***		0,99
Cadre ou profession intellectuelle supérieure		1,06***		0,98
Profession intermédiaire		Réf.		Réf.
Employé		0,92***		0,99
Ouvrier		0,87***		1,00
-2 log vraisemblance	1725621	1769819	1914709	1911487
% censored	22,3	22,3	13,2	13,2
* : p<0,05; ** p<0,01; *** : p<0,001.				

Dans EHF, les enfants uniques et les derniers-nés restent plus longtemps chez leurs parents, mais les écarts qui résultent du rang de l'enfant sont moindres que ceux qui relèvent d'une séparation parentale. En outre, ils n'apparaissent pas avec des plus petits échantillons (EJ et EJC).

Enfin, des convictions religieuses constituent un frein au départ des femmes (ESFE). De nombreuses études antérieures ont déjà signalé que les femmes pratiquantes vivaient chez leurs parents jusqu'au mariage plus souvent que les hommes et que les autres femmes. Or, les jeunes qui attendent le mariage pour s'éloigner de leurs parents le font plus tard que ceux qui partent pour d'autres raisons.

IV. – Une recomposition familiale est plus déterminante qu'un divorce ou qu'un décès

La situation familiale des jeunes ne vivant pas avec leurs deux parents peut être affinée en indiquant si leurs parents vivaient ensemble à leur naissance et s'ils résidaient, à 18 ans, chez leur père ou chez leur mère, en famille monoparentale ou recomposée. Plusieurs de ces caractéristiques sont connues dans les quatre enquêtes, mais seule l'importance des effectifs de EHF permet d'associer ces trois critères.

Plusieurs observations se dégagent des représentations graphiques des calendriers de départ selon les situations familiales⁽⁶⁾ (figures 5 et 6 pour les hommes et 7 et 8 pour les femmes). Nous les énonçons par ordre d'importance décroissant.

Quel que soit l'événement à l'origine de l'absence d'un parent, les enfants quittent toujours le domicile familial plus jeunes s'ils résident avec un beau-parent. Les enfants en famille recomposée ont un an et demi à deux ans de moins que les enfants de parents unis lorsqu'ils s'installent dans un logement indépendant alors que les premiers font des études à peine plus courtes que les seconds et que les ressources économiques des uns et des autres sont comparables.

Dans les familles monoparentales comme dans les familles recomposées, les enfants de parents divorcés accèdent à l'indépendance résidentielle plus jeunes que les enfants de parents unis.

Les enfants en famille monoparentale, économiquement plus défavorisés, restent aussi longtemps que les enfants de parents unis chez leur mère, ou leur père, si l'autre parent est décédé ou inconnu, les garçons élevés par un père veuf représentant une exception.

⁽⁶⁾ Les courbes qui représentent les pourcentages cumulés de départs selon l'âge signalent que les risques de départ associés à une combinaison de ces trois critères (la cause de l'absence d'un parent, le sexe du parent cohabitant et la présence/absence d'un beau-parent) ne sont pas proportionnels. L'application d'un modèle de Cox pour estimer les risques de départ selon chacune des situations familiales ainsi définies n'était donc pas autorisée.

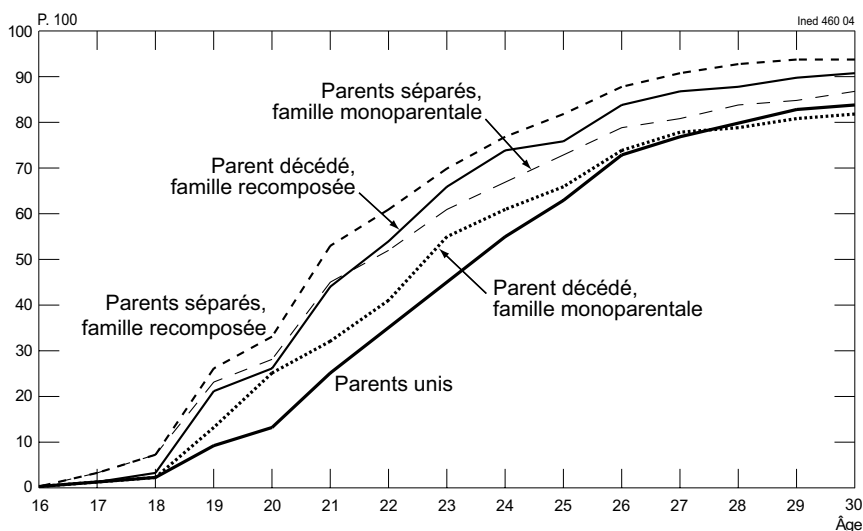


Figure 5. – Âge au départ des hommes vivant avec leur père

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

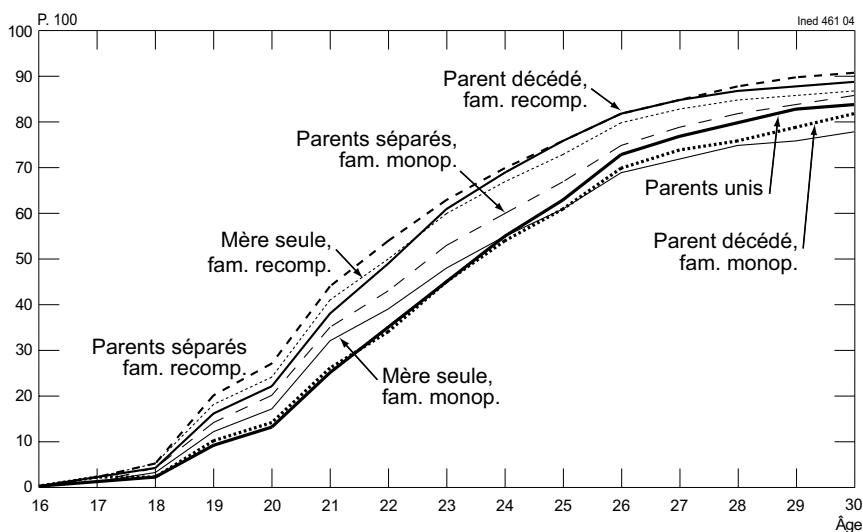


Figure 6. – Âge au départ des femmes vivant avec leur mère

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Légende des figures 5 à 8

Parents séparés = parents séparés ou divorcés
 Mère seule = l'enfant n'a jamais vécu avec son père
 Parent décédé = le parent non cohabitant est décédé

IV. 11. – CONSÉQUENCES DES RUPTURES FAMILIALES SUR LE DÉPART DES ENFANTS

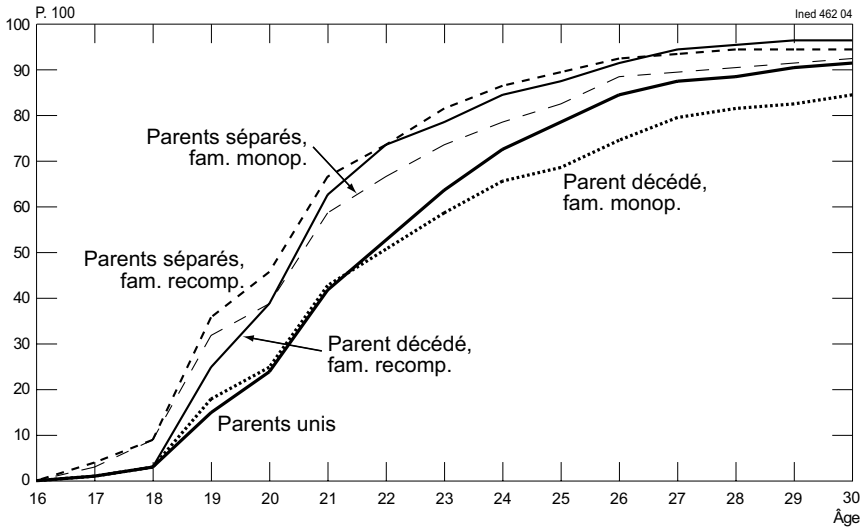


Figure 7. – Âge au départ des femmes vivant avec leur père

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

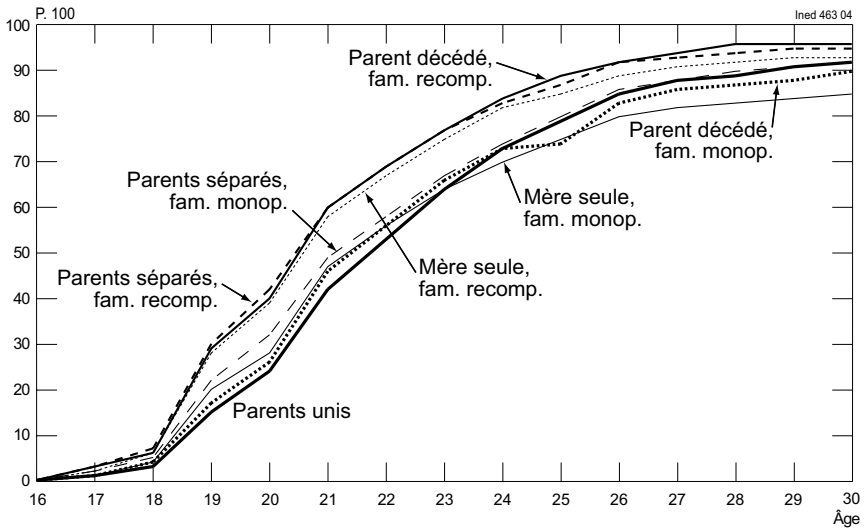


Figure 8. – Âge au départ des femmes vivant avec leur mère

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

À configuration familiale comparable, les enfants résidant avec leur père (figures 5 et 7) le quittent plus jeunes que ceux qui résident avec leur mère (figures 6 et 8). Par exemple, un peu plus de la moitié des garçons et les deux-tiers des filles vivant avec leur père divorcé et seul sont déjà partis à 22 ans

mais seulement 43 % des garçons et 58 % des filles qui résident avec leur mère divorcée et seule. Une émancipation plus rapide des enfants élevés par le père pourrait s'expliquer par un apprentissage plus précoce de l'autonomie, les hommes étant réputés « couvrir » leurs enfants moins que les femmes.

Les variations de l'âge au départ selon la situation familiale sont plus fortes pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, la différence d'âge (médian) au départ entre les enfants vivant avec leur père et les enfants de parents unis atteint trois ans pour les hommes mais ne dépasse pas un an pour les femmes (hommes et femmes en famille recomposée après une rupture parentale). Cependant, on ne peut en déduire que des changements familiaux affectent plus le comportement des garçons que celui des filles, celles-ci prenant leur autonomie plus jeunes ont donc moins de possibilités pour l'avancer davantage.

Une étude précédente réalisée à partir de EJC a déjà signalé que des contraintes économiques justifiaient des départs tardifs et que la qualité des relations entre parents et enfants provoquait des départs précoces. Trois jeunes sur dix résidant avec un parent séparé ou veuf estiment que la cohabitation est « une situation difficile à vivre » (Villeneuve-Gokalp, 2000). De son côté, l'enquête « Passage à l'âge adulte » réalisée par l'Ined en 1993 a montré que les enfants qui ne s'entendent pas avec leurs parents à 18 ans sont pressés de les quitter et partent effectivement plus tôt que les autres enfants (Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1994). Des relations conflictuelles consécutives à un divorce des parents ou à l'arrivée d'un beau-parent expliqueraient donc les départs les plus rapides dans EHF. Les enfants qui ont connu ces deux événements connaîtraient plus souvent que les autres un climat conflictuel et chercheraient à s'en échapper en avançant leur départ.

Conclusion

Dans les quatre enquêtes étudiées, le départ des enfants apparaît toujours plus précoce après une rupture parentale, mais les conséquences d'un décès semblent être différentes d'une enquête à l'autre. Nous évoquions en introduction les conclusions contradictoires des études anglo-saxonnes et nous nous retrouvons devant le même problème. Seule une enquête disposant d'un échantillon aussi important que EHF permet de le résoudre en constituant suffisamment de catégories d'analyse pour prendre en compte à la fois les causes de l'absence d'un parent et la structure du foyer à la fin de l'adolescence. Ce constat plaide en faveur des enquêtes réalisées sur de larges échantillons et incite à interpréter avec prudence les résultats des autres enquêtes.

Nous avons vu qu'une reconstitution familiale est associée à un départ précoce des enfants, aussi bien des filles que des garçons, qu'il y ait eu divorce, décès ou absence de vie commune avec le père depuis la naissance.

En revanche, monoparentalité et âge au départ des enfants sont indépendants. S'il existe une relation de causalité, elle est à chercher du côté de l'événement à l'origine de la monoparentalité et des relations parent-enfants qui l'ont suivi. Des enquêtes qualitatives seraient nécessaires pour savoir s'il existe un lien de cause à effet entre un divorce des parents ou une recomposition familiale et un départ précoce ou si ces événements ont une cause commune mais se produisent de manière indépendante.

Références

- ATTIAS-DONFUT C., SEGALÉN M., 1998, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- BOZON M. et VILLENEUVE-GOKALP C., 1994, « Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence », *Population*, 49(6), p. 1527-1555.
- CHERLIN A., KIERNAN K. E. CHASE-LANSDALE P. L., 1995, « Parental divorce in childhood and demographic outcomes in young adulthood », *Demography*, 32, p. 299-318.
- KIERNAN K. E., 1992, « The impact of family disruption in childhood on transitions made in young adult life », *Population Studies*, 46, p. 213-234.
- KIERNAN K. E., HOBcraft J., 1997, « Parental divorce during childhood : Age at first intercourse, partnership and parenthood », *Population Studies*, 51, p. 41-55.
- MCLANAHAN S., BUMPASS L., 1988, « Intergenerational consequences of family disruption », *American Journal of Sociology*, 94, p. 130-152.
- LAPIERRE-ADAMCYK E., LE BOURDAIS C., LEHRHAUPT K., 1995, « Le départ du foyer parental des jeunes canadiens nés entre 1921 et 1960 », *Population*, 50(4/5), p. 1111-1136.
- VAN HOORN, ARIE DE GRAAF, 1991, « The impact of parental divorce on young women's demographic behaviour », *Paper for the European Population Conference*, Paris, octobre 1991.
- THORNTON A., 1991, « Influence of marital history of parents on the marital and cohabitational experiences of children », *American Journal of Sociology*, 96, p. 868-894.
- VILLENEUVE-GOKALP C., 1999, « La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, 54(1), p. 9-36.
- VILLENEUVE-GOKALP C., 2000, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et statistique*, 337-338, p. 61-80.

